

Liberté Égalité Fraternité



GUIDE PORTAIL PN Guide du portail Personnel Navigant

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Direction technique personnel navigant Édition n°1 Version n°1 Publié le

Gestion documentaire

Historique des révisions

Edition et version	Date	Modifications
Ed2v2	21/06/2023	

Approbation du document

Nom	Responsabilité	Date	Visa
Arthur Thibaud Chargé de mission SI DSAC/PN	Rédacteur		
Prénom Nom Fonction	Vérificateur		
Prénom Nom Fonction	Approbateur		

Pour tout commentaire ou suggestion à propos de ce guide, veuillez contacter la direction de la sécurité de l'aviation civile à l'adresse suivante : <u>arthur.thibaud@aviation-civile.gouv.fr</u>



Édition 1

Version 1

du 24/05/2023

Sommaire

Gestion documentaire	2
Historique des révisions	2
Approbation du document	2
Sommaire	3
Quelles informations allez-vous trouver sur le portail PN ?	5
Comment se connecter au portail ?	6
0.1. Connexion via France Connect	7
0.2. Connexion avec un compte portail PN	8
0.3. Création de compte	9
Page d'accueil du portail PN	10
1. Votre espace personnel	11
1.1. Mes démarches en ligne	11
1.2. Mes informations personnelles	12
1.3. Mes alertes	14
1.4. Se déconnecter	15
2. Barre de recherche	16
3. Menu principal	17
3.1. Accueil	17
3.2. PN en activité	18
3.2.1. Personnel Navigant	19
3.2.2. Instructeur	20
3.2.3. Examinateur	21
3.2.4. Foreign Pilot	22
3.3. Devenir PN	23
3.3.1. Pilote non professionnel	24
3.3.2. Pilote professionnel	25
3.3.3. Pilote d'ULM	26
3.3.4. Parachutiste professionnel	27
3.3.5. Personnel de Cabine (PNC)	
3.4. Nouveautés	
3.5. Carte interactive	31
3.6. Outils en liane	32
3.6.1. Sigebel	32
3.6.2. Océane – Candidats	32
3.6.3. Océane – Organismes de formation	32
3.6.4. Meteor	32
4. Bandeau flash infos	33
5. Les démarches du PN en activité	34
5.1. Personnel Navigant	34
5.2. Instructeur	34
5.3. Examinateur	34
5.4. Foreign Pilot	34
5.5. Suivre mes démarches en ligne	34
6. Les démarches pour devenir PN	35
7. Le Chatbot	36



8. Les dernières nouveautés	37
9. Outils et liens utiles	
9.1. Sigebel	
9.2. Océane – Candidats	
9.3. Océane – Organismes de formation	
9.4. Meteor	
9.5. Objectif sécurité	
9.6. Sécurité aérienne	
9.7. BEA	
9.8. Portail télépilotes	
10. Pied de page	40
10.1. Accessibilité : PARTIELLEMENT CONFORME	40
10.2. Mentions légales	41
10.3. Plan du site	43
10.4. Protection des données personnelles	44
10.5. Glossaire	45
10.6. FAQ	46
10.7. Je donne mon avis	47
10.8. Contact	49



Quelles informations allez-vous trouver sur le portail PN ?

Le Portail des personnels navigants est accessible sur authentification via France Connect, ou par la création d'un compte utilisateur spécifique au portail.

Le portail du personnel navigant est un outil pour faciliter la recherche d'informations et les démarches auprès de la DSAC. Il est réservé aux personnels navigants en exercice ou en formation.

Les formulaires utilisés aujourd'hui pour accomplir ces démarches ont vocation à tous être remplacés à terme par des démarches dématérialisées sur la plateforme de démarches en ligne 6tzen: <u>https://demarches-portailpn.aviation-civile.gouv.fr/</u>

Le portail PN comprend également :

- Des nouveautés et flash infos
- Un Chatbot
- Une carte interactive (médecin, organismes ATO, ...)
- Un tableau de bord de suivi des démarches en ligne via votre compte utilisateur
- Un accès aux outils /liens utiles vers les applications DSAC, OCEANE, SIGEBEL, METEOR
- Un formulaire de contact
- Un glossaire
- Une FAQ
- Un recueil de votre expérience sur le portail PN

La suite de ce document vous présente en détail les écrans du portail PN consulté sur un support de type "ordinateur".

Ce portail est également consultable sur tablette et sur smartphone.



Comment se connecter au portail ?

ت المعالي المعالي معالي معالي المعالي معالي معالي معالي معالي معالي معالي معالي معالي معالي معالي معالي معالي	
Utilisez FranceConnect pour vous co	nnecter ou créer un compte
FranceConnect est la solution proposée par l la connexion à vos servic	État pour sécuriser et simplifier es en ligne.
S'identifier FranceCon	avec 0.1
0.2	0.3
Vous êtes déjà enregistré ?	Première visite ?
Tous les champs avec * doivent être renseignés	Créer votre espace personnel
Adresse mail *	Créer votre compte
prenom.nom@domaine.fr	
Mot de passe *	
Mot de passe	
Se connecter	
Mot de passe oublié	
Ecran connexion	du portail





Ecran de connexion via France Connect

Si vous ne souhaitez pas vous créer un compte sur le portail, vous pouvez vous connecter via France Connect. Pour cela, il suffit de se connecter à l'un des comptes suivant :

- Impots.gouv.fr;
- L'assurance maladie ;
- L'Identité Numérique La Poste ;
- Yris;
- France Identité.



0.2. Connexion avec un compte portail PN

Vous êtes déjà enregistré ?

Tous les champs avec * doivent être renseignés

Adresse mail *

prenom.nom@domaine.fr

Mot de passe *

Mot de passe



Mot de passe oublié

Module de connexion via un compte portail PN

Si vous possédez un compte portail PN, connectez vous en tapant votre adresse mail et votre mot de passe dans

les champs dédiés. Appuyez ensuite sur «

» pour vous connecter.

Si vous avez oublié votre mot de passe, appuyez sur « Mot de passe oublié ». Vous devrez fournir votre adresse mail et nom de naissance afin de recevoir un nouveau mot de passe par mail.



Guide DSAC *Guide Portail PN* Édition 1

0.3. Création de compte



FranceConnect est la solution proposée par l'État	pour	sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.	
(S'id Fran	entifier avec nceConnect	
Qu'est-ce	que Fr	anceConnect ? 🗗	
		0	
ous les champs avec * doivent être renseignés			
Adresse mail *			
prenom.nom@domaine.fr			
Mot de passe *			
Le mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères, contenir au moins 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.		Confirmer le mot de passe *	
Mot de passe			
Civilité *			
Sélectionnez une option	~		
Nom de naissance *		Prénom *	
Date de naissance *			
jj / mm / aaaa	Ħ		
Code postal de la ville de naissance			
Si en France		Ville de naissance *	
Pays de naissance *			
France	~		
Sloppogistror			



Ce site est géré par la direction de la sécurité de l'aviation civile

ecologie.gouv.fr 🖸 legifrance.gouv.fr 🗗 easa.europa.eu 🗗 EUR-Lex 🗗

Ecran de création de compte

Vous pouvez vous créer un compte via cet écran, en fournissant les informations suivantes :

- Adresse mail;
- Mot de passe ;
- Civilité ;
- Nom de naissance ;
- Prénom ;
- Date de naissance ;
- Code postal de la ville de naissance (facultatif) ;
- Ville de naissance ;
- Pays de naissance.



Guide DSAC *Guide Portail PN* Édition 1

Page : 9/49 Ve

Édition 1 Version 1 du 24/05/2023

Page d'accueil du portail PN



Page d'accueil Portail PN



Guide DSAC *Guide Portail PN* Édition 1 Édition 1 Page : 10/49 Version 1 du 24/05/2023

1. Votre espace personnel



1.1. Mes démarches en ligne

Si vous disposez d'un compte sur <u>la plateforme des « démarches PN »,</u> vous retrouverez ici vos démarches dématérialisées.



Guide DSAC *Guide Portail PN* Édition 1

1.2. Mes informations personnelles

Mes démarches en ligne	Mes informations personnelles
Mes informations personnelles	
Mes alertes	Identite -
	Civilité
	Monsieur
	Nom de naissance
	THIBAUD
	Nom d'usage
	Besoin d'aide ? 🍡 🌆
	Prénom
	Arthur Julien Michel
	Date de naissance
	01/03/1996 0 🛱
	Code postal de la ville de naissance
	74.639
	Ville de naissance
	ST ETIENNE
	Pays de naissance
	France
	← Editer l'identité
	Contact -
	Adresse mail
	jythib@aol.com
	← Editer mes informations de contact
	Autres -
	Numéro licence pilote
	• Editer
	Domaines d'activité –
	← Editer mes domaines d'activité
	Supprimer mon compte

Mes informations personnelles



Guide DSAC *Guide Portail PN* Édition 1 Vous permet d'éditer vos informations personnelles :

- Identité :
 - o Civilité ;
 - Nom de naissance ;
 - $\circ \quad \text{Nom d'usage ;} \quad$
 - Prénom ;
 - Date de naissance ;
 - Code postal de la ville de naissance ;
 - Ville de naissance ;
 - Pays de naissance.
- Contact :
 - Adresse mail ;
- Autres :
 - Numéro licence pilote

Domaines d'activité :

- \circ $\;$ Vous pouvez ajouter ici les domaines d'activité qui vous intéressent :
 - Pilote professionnel ;
 - Pilote non professionnel ;
 - Avion ;
 - Ballon ;
 - Hélicoptère ;
 - Planeur ;
 - ULM ;
 - Para PRO ;
 - PNC.

Vous pouvez également supprimer votre compte en cliquant sur Supprimer mon compte.



1.3. Mes alertes

Vous retrouverez ici les nouveautés selon les sujets auxquels vous vous êtes abonné(-e) (*Domaines d'activités décrits dans 1.2.*). En appuyant sur « ^{Configurer mes alertes} », vous pourrez modifier les domaines d'activité qui vous intéressent.

i Le portail du perso	nnel navigant - un nouvel outil pour faciliter la recherche d'information et les démarches auprès de la DSAC	×	
Mes démarches en ligne Mes informations personnelles Mes alertes	Mes alertes Mes nouveautés		
	Nouveautés du portail pour le personnel navigant Abonnez-vous aux sujets de nouveautés qui vous intéressent pour recevoir un courrier dès qu'un article est publié par la rédaction. Configurer mes alertes	Sesoin d'aide ?	

Mes alertes



1.4. Se déconnecter

Vous pouvez vous déconnecter à l'aide de ce bouton.



2. Barre de recherche

Rechercher



Barre de recherche

La barre de recherche vous permet de rechercher via un ou plusieurs mots-clés un article ou une démarche en particulier. Une fois la recherche effectuée, grâce au menu de gauche, vous pouvez l'affiner via différents filtres :

- Texte à rechercher ;
- Date de publication ;
- Filtrer par domaine d'activité :
 - Pilote professionnel ;
 - Pilote non professionnel;
 - \circ Avion ;
 - Ballon;
 - o Hélicoptère ;
 - Planeur;
 - o ULM;
 - Para PRO ;
 - o PNC.
 - Filtrer par thème :
 - Examens théoriques ;
 - Examens pratiques ;
 - Licences ;
 - o Médical.

Recherche avancée	Résultats de recherche (62)	
Criteres – – Totta à racherchar How run en cohurche sur une agroches caractères specialex, comme FEG, il faut matte las termes recherchés entre guillement. PPL Date publication jj/mm/aaaa	Dottenir une licence AESA PPL(A) par conversion d'une licence at pulifications délivrées par la FAD. Immes 3 totroi des licences de pilota) de l'accord entre les Etats-Unis d'Amérique et la Commission européener relatif à la coopération dans le domaine de la réglementation de la sécurité de l'aviation civile (dit « BASA »), permet de convertir une licence et/ou des qualifications.	
Filtrer par domaine d'activité – Pilote professionnel Pilote non professionnel Avion Ballon Hélicoptère Planeur ULM Para pro PNC	Démarches pour transférer en France une licence ATPL, CPL, PPL, LAPL, SPL ou BPL obtenue dans un autre Etat membre de l'AESA Références Réglement (*1178/2011 Annexe I (*14rtie FCL), FLDIS(d) et (e) Annexe VI (*14rtie ARA), ARA GEN 360 Réglement (UD) **2018/3976 (*14rt SFCL) Réglement (UD) **2018/395 (*14rt BFCL) Prérequis Détenir une licence AESA Part FCL (ATPL, CPL, PPL	
Filtrer par thème – Examens théoriques Licences Examens pratiques Médical Réchercher Réinitialiser les filtres	Fin du PPL restreint à La Réunion et à Mayotte Norte DSAC PUZZZ du 22 docembre 2022, publiés sur le site du ministre, définit les conditions mettant fin au régime transitorie de délivrance des licences PPL à LA Réunion et à Myotte. Elle définit les conditions dus lesquels les pilotes titulaires d'un PPL restreint peuvent,	Resoln d'alde ?

Exemple de résultats de recherche pour la recherche « PPL »



3. Menu principal



3.1. Accueil

Renvoi vers la page d'accueil, voir page 5.



3.2. PN en activité



« PN en activité » déroulé

Le menu déroulant « PN en activité » permet d'accéder aux différentes démarches du personnel navigant en activité. Elle permet d'accéder à quatre types de démarches :

- Personnel Navigant (voir 3.2.1);
- Instructeur (voir 3.2.2);
- Examinateur (voir 3.2.3);
- Foreign Pilot (voir 3.2.4);



3.2.1 Personnel Navigant

ffiner la recherche	Démarches Personne	l Navigant	
Filtrer par domaine d'activité –			Devenir PN →
Pilote professionnel	Licences	Licences	Médical
Pilote non professionnel Avion			
Ballon Helicoptere Planeur ULM Para pro PINC	Obtenir, proroger ou renouveler une qualification avion Démarches concernant les	Obtenir, proroger ou renouveler une qualification hélicoptère	Obtenir son aptitude médicale Démarche pour obtenir un certificat d'aptitude médicale aurels d'une médicale écoautique
Filtrer par thème – Examens théoriques Licences	qualifications de type (QT), les qualifications de bol aux instruments (JR, BIR), et les autres qualifications avion	Demarches concernant les qualifications de type (QT), la qualification de vol aux instruments IR(H), et les autres qualifications hélicoptère	
Examens pratiques Médical	÷	÷	÷
nformations utiles	1	11	1100000
Référentiel régérentaire des personnels navigants d' ecologie gouxfr/politiques/aviation-civile d' EASA - Regulations d' Redevances de surveillance et de certification d'	Licences Obtenir une mention de compétences linguistiques Conditions pour l'apposition d'une mention de compétences	Licences Mon espace pilote SIGEBEL Consulter mon dossier de navigant Modifier mes coordonnées Editer une authentification de licence	Licences Certificat de membre d'équipage de cabine (CCA) Informations consernant la validité du CCA et les démarches pour
	inguistquies sur une icence de pilotes d'avions, d'hélicopatries, d'aéronefs à sustentation motorisée ou de dirignables.	SEP par expérience	ooteen un oppicata
	Licences Obtenir une équivalence ou certification professionnelle Dimarches pour obtenir une attestation drégulatence universitaire d'une licence de pilote	Licences Construit e Pilot Certicate » délivré par la FAA Démarches pour obtainir le Pilot certificate auprès de la FAA	Guides et informations utiles pour les pilotes Tootes les informations relocasaires poor pouvoir voler avec on appareil au gootelien sur le site du ministire : Liennes et sujets conness Comptabilisation des hourses sur simutene
	→	<i>→</i>	<i>→</i>
	Examens théoriques, Licences		
	Payer mes redevances Le paiement des redevances des examens aderanutiques, pour les examens théoriques, pour les directement sur OCEANE, pour les examens patiques, pour les faire par virement effectué		
	+		

Démarches Personnel Navigant

Le sous-menu « Personnel Navigant » vous permet de consulter toutes les démarches concernant les PN.

Vous pouvez affiner votre recherche via deux filtres :

- Par domaine d'activité :
 - Pilote professionnel ;
 - Pilote non professionnel;
 - Avion ;
 - Ballon ;
 - Hélicoptère ;
 - Planeur;
 - ULM;
 - Para PRO ;
 - o PNC.
- Par thème :
 - o Examens théoriques ;
 - Examens pratiques ;
 - o Licences;
 - o Médical.



3.2.2 Instructeur

Affiner la recherche	Démarches Instructe	ur	
Hitter par domaine d'activité – Pilote professionnel Pilote non professionnel Avion Ballon Hélicoptère Planevr ULM Para pro PNC Ellitrer par thème –	Licences Obtenir, proroger ou renouveler une qualification d'instructeur avion Réferences Réglement (UE) ntT178/2013, annee 1- Paris FC1-	Licences Obtenir, proroger ou renouveler une qualification d'instructeur hélicoptère Ensemble des démarches relatives	Licences Obtenir, proroger ou renouveler une autre qualification d'instructeur Ensemble des démarches felatives aux qualification d'instructeur de
Examens théoriques Licences Examens pratiques Médical	sous-partie J-Instructeurs	aux qualifications d'instructeur de pilote d'hélicoptère conformément à la sous-partie J - Instructeurs - de la partie FCL du règlement (UE)	pilote de planeur conformément au règlement européen SFCL d'instructeur de pilote de ballon conformément au
Référentiel réglementaire des personnels navigants d' ecologie goux/fipolitiques/aviation-civile d' EASA - Regulations d' Redevances de surveillance et de certification d'	Examens théoriques, Licences Payer mes redevances Le paiement des redevances des examens aéronautiques, pour les examens théoriques, peut se faire examens pratiques, pour les examens pratiques, pour se faire par virement effectué		

Démarches Instructeur

Le sous-menu « Instructeur » vous permet de consulter toutes les démarches concernant les instructeurs.

Vous pouvez affiner votre recherche via deux filtres :

- Par domaine d'activité :
 - Pilote professionnel;
 - Pilote non professionnel;
 - \circ Avion ;
 - Ballon;
 - Hélicoptère ;
 - Planeur;
 - o ULM;
 - Para PRO;
 - PNC.
- Par thème :
 - Examens théoriques ;
 - Examens pratiques ;
 - \circ Licences ;
 - o Médical.

Il manque la description du bloc Informations utiles



3.2.3 Examinateur



Démarches Examinateur

Le sous-menu « Examinateur » vous permet de consulter toutes les démarches concernant les examinateurs. Vous pouvez affiner votre recherche via deux filtres :

- Par domaine d'activité :
 - Pilote professionnel ;
 - Pilote non professionnel;
 - Avion ;
 - Ballon;
 - Hélicoptère ;
 - Planeur;
 - ULM;
 - Para PRO;
 - PNC.
- Par thème :
 - Examens théoriques ;
 - Examens pratiques ;
 - Licences ;
 - o Médical.
- Il manque la description du bloc Informations utiles



3.2.4 Foreign Pilot



Le sous-menu« Foreign Pilot » vous permet de consulter toutes les démarches concernant les pilotes étrangers. Vous pouvez affiner votre recherche via deux filtres :

- Par domaine d'activité :
 - Pilote professionnel ;
 - Pilote non professionnel;
 - Avion ;
 - Ballon;
 - Hélicoptère ;
 - Planeur;
 - o ULM;
 - Para PRO;
 - o PNC.
- Par thème :
 - Examens théoriques ;
 - Examens pratiques ;
 - Licences ;
 - o Médical.

Il manque la description du bloc Informations utiles



3.3. Devenir PN



Le menu déroulant « Devenir PN » permet d'accéder aux différentes démarches pour devenir PN. Elle permet d'accéder à cinq types de démarches :

- Pilote non professionnel (voir 3.3.1);
- Pilote professionnel (voir 3.3.2);
- Pilote d'ULM (voir 3.3.3);
- Parachutiste professionnel (voir 3.3.4);
- Personnel de Cabine (PNC) (voir 3.3.5).



3.3.1. Pilote non professionnel

emarches pour deve	nir personnei na				
L'expression "Personnel navigant" s' technique (PNT) et le personnel nav	applique à plusieurs domaine igant commercial (PNC).	es de l'aéronautique et	t se découpe en de	ux catégories, le p	personnel navigant
 PNT correspond aux membres de télécommunications. 	l'équipage d'un aéronef cha	rgés du pilotage et de	la maîtrise techniq	ue de l'aéronef, d	le la navigation et
PNC est le personnel d'une comp confort et la fidélisation de la clie	agnie aérienne ayant pour fo ntèle	nction d'assurer la séc	curité des passager	s à bord d'un aérc	onef, mais aussi l'ad
En fonction de la pratique, les étap	es et les démarches sont diffe	érentes :			
an renerien als la pracides) (co cap					
Pilote non professionnel Pilot	e professionnel Pilote d'	ULM Parachutiste	professionnel	Personnel de Cal	bine (PNC)
Pilote non professionnel Pilot Etape 1: Obtenir son aptitude médicale Démarche pour obtenir un	Etape 2 : Passer l'examen théoriq LAPL, PPL, SPL o	ULM Parachutiste Etape I'exam u BPL LAPL,	3 : Passer nen pratique PPL, SPL ou B	Personnel de Cal Etape délivr BPL licence	bine (PNC) e 4 : Demande rance d'une ce LAPL, PPL,
Pilote non professionnel Pilot Etape 1 : Obtenir son aptitude médicale Démarche pour obtenir un certificat d'aptitude médicale auprès d'un médecin aéronautique	Professionnel Pilote d' Etape 2 : Passer l'examen théoriq LAPL, PPL, SPL o Les candidats à une licron devront démontre un nive comaissances théoriques. moyen d'exames portant sujets communs aux differ	ULM Parachutiste UEB UEB UBPL Bau de au sur des entes Etape /exam LAPL, Les candi pilote de aptilude entes	3 : Passer nen pratique PPL, SPL ou B dats à une licence de vont démontre, au un examen pratique, à exécuter en tant qu dant de bord (PIC) et	Personnel de Cal Etape délivr BPL licenc SPL o leur e sur	bine (PNC) e 4 : Demande rance d'une ce LAPL, PPL, ru BPL

Démarches pour devenir pilote non professionnel

Les 4 étapes de la démarche pour devenir pilote non professionnel sont listées dans cette catégorie :

- Etape 1 : Obtenir son aptitude médicale ;
- Etape 2 : Passer l'examen théorique LAPL, PPL, SPL ou BPL ;
- Etape 3 : Passer l'examen pratique LAPL, PPL, SPL ou BPL ;
- Etape 4 : Demander la délivrance d'une licence LAPL, PPL, SPL ou BPL.



3.3.2 Pilote professionnel

L'expression "Personnel navig technique (PNT) et le personi	ant" s'applique à plusie nel navigant commerci	eurs domaines de l'a al (PNC).	éronautique et se découpe en c	deux catégories, le personnel na	wigant
 PNT correspond aux memb télécommunications. 	pres de l'équipage d'un	aéronef chargés du	pilotage et de la maîtrise techn	ique de l'aéronef, de la navigati	on et des
 PNC est le personnel d'une confort et la fidélisation de 	compagnie aérienne a la clientèle.	yant pour fonction	d'assurer la sécurité des passage	ers à bord d'un aéronef, mais au	issi l'accueil, le
En fonction de la pratique, le	s étapes et les démarci	hes sont différentes	:		
		_			
Pilote non professionnel	Pilote professionnel	Pilote d'ULM	Parachutiste professionnel	Personnel de Cabine (PNC)	
Etape 1 : Obtenir s aptitude médicale Démarke pour obtenir un certificat d'aptitude médical auprès d'un médecin aéronautique	en Etape 2 l'exame ATPL, C le Les candida devont dén sujets un niu théoriques o privilèges oc	: Passer n théorique PL, IR ts à une licence nontrer sur différents eau de connaissances orrespondant aux troyés Le certificat	Etape 3 : Passer l'épreuve pratique ATPL, CPL IR Afin de pouvoir exercer sur a ou hélicoptère, les pilotes professionnels doivent passe entre autres des épreuves pratiques : le CPL/R et l'ATPI d'obtenir la	vion r	

Démarches pour devenir pilote professionnel

Les 4 étapes de la démarche pour devenir pilote professionnel sont listées dans cette catégorie :

- Etape 1 : Obtenir son aptitude médicale ;
- Etape 2 : Passer l'examen théorique ATPL, CPL, IR ;
- Etape 3 : Passer l'examen pratique ATPL, CPL, IR.



3.3.3 Pilote d'ULM

émarches pour devei	nir personnel navigant	t		
'expression "Personnel navigant" s'a echnique (PNT) et le personnel navi	pplique à plusieurs domaines de l'aéro gant commercial (PNC).	onautique et se découpe en d	eux catégories, le personnel na	vigant
PNT correspond aux membres de télécommunications.	'équipage d'un aéronef chargés du pil	otage et de la maîtrise technie	que de l'aéronef, de la navigatio	on et des
PNC est le personnel d'une compa confort et la fidélisation de la clier	gnie aérienne ayant pour fonction d'a ntèle.	assurer la sécurité des passage	rs à bord d'un aéronef, mais au	ssi l'accueil
n fonction de la pratique, les étape	s et les démarches sont différentes :			
Pilote non protessionnel Pilote	professionnel Pilote d'ULM F	Parachutiste professionnel	Personnel de Cabine (PNC)	
Pilote non professionnel Pilote Etape 1 : Obtenir le	Etape 2 : Passer les	Parachutiste professionnel Etape 3 : Obtenir le	Personnel de Cabine (PNC)	
Fliote non proressionnel Pilote Etape 1 : Obtenir le certificat théorique commun ULM	Etape 2 : Passer les examens pratiques de pilote d'ULM	Parachutiste professionnel Etape 3 : Obtenir lø brevet et la licence pilote d'ULM	Personnel de Cabine (PNC) e e de	
Piote Piote non protessionnel Piote Etape 1 : Obtenir le certificat théorique commun ULM La fédération française d'UM a été habilitée par la DSAC à faire passer les égreves du certificat théorique commun. La FFRUM a mis	Etape 2 : Passer les examens pratiques de pilote d'ULM Références Arrêté du 31 juillet 1981 modifié, relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants non professionnels de l'aéronautique	Etape 3 : Obtenir le brevet et la licence pilote d'ULM La demande de délivance du brevet et licence de pilote d'I est envoyée par voie postale votre DSAC de rattachement, accompagnée des document suivants : 2	Personnel de Cabine (PNC)	

Démarches pour devenir pilote d'ULM

Les étapes de la démarche pour devenir pilote d'ULM sont listées dans cette catégorie :

- Etape 1 : Obtenir le certificat théorique commun ULM;
- Etape 2 : Passer les examens pratiques de pilote d'ULM ;
- Etape 3 : Obtenir le brevet et les licences de pilote d'ULM.



3.3.4 Parachutiste professionnel

Definition of the processing is a properties of a plotseer denome of a plotseer denome of the denome o

Démarches pour devenir parachutiste professionnel

Les étapes de la démarchs pour devenir parachutiste professionnel sont listées dans cette catégorie :

- Etape 1 : Obtenir son aptitude médicale ;
- Etape 2 : Passer l'épreuve théorique de parachutiste professionnel ;
- Etape 3 : Passer les épreuves pratiques de parachutiste professionnel ;
- Etape 4 : Obtenir la délivrance du brevet et de la licence de parachutiste professionnel.



3.3.5 Personnel de Cabine (PNC)

L'expression "Personnel navi	gant" s'appli mel navigan	ique à plusieu	rs domaines de l'a	éronautique et se découpe en c	deux catégories, le personnel navigant
 PNT correspond aux mem télécommunications. PNC est le personnel d'un confort et la fidélisation d 	bres de l'équ e compagnie e la clientèle	uipage d'un a e aérienne aya e.	éronef chargés du ant pour fonction	pilotage et de la maîtrise techn d'assurer la sécurité des passage	ique de l'aéronef, de la navigation et des ers à bord d'un aéronef, mais aussi l'accuei
En fonction de la pratique, l	es étapes et	les démarche	es sont différentes	:	
Pilote non professionnel	Pilote pro	fessionnel	Pilote d'ULM	Parachutiste professionnel	Personnel de Cabine (PNC)
Etape 1 : Obtenir aptitude médical Afin d'obtenir votre aptituc médicale, vous devez vous examiner par un médecin en médecine aéronautique agréé par la DGAC	SON B le faire ualifié et	Etape 2 : l'épreuve du CCA Références Rè; n°1178/2011 mo les exigences t procédures ad applicables au	Passer théorique glement (UE) odifié déterminant rechniques et les inpersonnel	Etape 3 : Passer l'épreuve pratique CCA et obtenir le CCA Références Règlement (UE) n°1778/2011 modifié détemi les exigences techniques et l procédures administratives applicables au personnel.	du nant es

Démarches pour devenir personnel de cabine (PNC)

Les étapes de la démarche pour devenir personnel de cabine (PNC) sont listées dans cette catégorie :

- Etape 1 : Obtenir son aptitude médicale ;
- Etape 2 : Passer l'épreuve théorique du CCA ;
- Etape 3 : Passer l'épreuve pratique du CCA et obtenir le CCA.



3.4. Nouveautés



Page nouveautés



Vous retrouverez sur cette page les actualités du portail, de la DSAC ou les évolutions réglementaires sur la sécurité aérienne...

Vous pourrez affiner la recherche via deux filtres :

- Par domaine d'activité :
 - Pilote professionnel ;
 - Pilote non professionnel ;
 - Avion ;
 - Ballon;
 - Hélicoptère ;
 - Planeur ;
 - o ULM;
 - Para PRO ;
 - PNC.
- Par période affichée :
 - Cette semaine ;
 - Ce mois-ci ;
 - Les 3 derniers mois.



3.5. Carte interactive



Exemple d'affichage de la carte interactive affichant les organismes

Vous pourrezsur cette pagerechercher un organisme de formation, un examinateur, un instructeur, un médecin ou encore un centre d'examen de la DSAC.

Vous devez d'abord préciser la zone de recherche, soit via votre position () ou via la barre de recherche par ville ou code postal.

Ensuite sélectionnez le contenu que vous souhaitez afficher entre « Organismes », « Médecins », « Centres d'examens » ou « DSAC ». Si vous recherchez un organisme, vous pourrez ensuite filtrer la sélection par Activités d'organismes pour affiner votre recherche.



3.6. Outils en ligne



Vous retrouverez dans ce menu déroulant des applications de la DSAC/PN:

- **Sigebel** : le système de gestion des brevets et licences aéronautiques (voir 3.6.1.)
- Océane Candidats : le système de gestion des examens théoriques DGAC sur écran : Inscription et consultation des dossiers individuels (voir 3.6.2.)
- Océane Organismes de formation : le système de gestion des examens théoriques DGAC sur écran : partie réservée aux organismes de formation (voir 3.6.3.)
- Meteor : l'outil d'échange entre la DSAC et les organismes (voir 3.6.4.)

3.6.1. Sigebel

SIGEBEL (Système Informatique de GEstion des Brevets Et Licences) est l'application utilisée pour la délivrance et la mise à jour des licences et qualifications des PN (Personnels Navigants).

Ce portail vous permet de :

- d'éditer une authentification de licence ;
- consulter votre dossier de navigant ;
- proroger une qualification de classe SEP par expérience ;
- modifier vos coordonnées.

3.6.2. Océane – Candidats

OCEANE (Outil de Création des Examens Automatiques pour les personnels Navigants Européens) est un système dont l'objectif est d'outiller sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer) l'organisation de la délivrance des diplômes aéronautiques concernant les PN (Personnels Navigants) :

- Pour les examens théoriques et pratiques ;
- Pour les examens professionnels et privés.

Le portail « Candidats » permet aux candidats d'examens de s'inscrire et de consulter leurs dossiers individuels.

3.6.3. Océane – Organismes de formation

Le portail « Organismes de formation » est la partie d'Océane reservée aux ATO - Approved Training Organisation (organisme de formation agréé).

3.6.4. Meteor

Le système METEOR pour Module d'Echange et de TElétransmission avec les ORganismes est une plateforme internet liant la DSAC et les organismes surveillés.

Son utilisation permet de faciliter les échanges entre la DSAC et les organismes via un vecteur unique et de centraliser les informations sur un outil.



4. Bandeau flash infos

Vous pourrez retrouver dans ce bandeau des informations mises en avant par les agents de la DSAC.

Le portail du personnel navigant - un nouvel outil pour faciliter la recherche d'information et les démarches auprès de la DSAC

Bandeau flash infos

×



5. Les démarches du PN en activité

Les démarches du PN en activité



Vous retrouverez ici les démarches du PN en activité.

5.1. Personnel Navigant

Cliquer sur cette icône renvoie vers la page décrite au paragraphe 3.2.1.

5.2. Instructeur

Cliquer sur cette icône renvoie vers la page décrite au paragraphe 3.2.2.

5.3. Examinateur

Cliquer sur cette icône renvoie vers la page décrite au paragraphe 3.2.3.

5.4. Foreign Pilot

Cliquer sur cette icône renvoie vers la page décrite au paragraphe 3.2.1.

5.5. Suivre mes démarches en ligne

Cliquer sur cette icône renvoie vers la page décrite au paragraphe 1.1.



6. Les démarches pour devenir PN





7. Le Chatbot



Le Chatbot est un assistant virtuel conçu par la DSAC. Sa base de données est régulièrement mise à jour en fonction des questions des utilisateurs et des évolutions réglementaires. Pour l'utiliser, il suffit de taper une question dans la fenêtre de discussion. A noter qu'il faut que la question soit la plus concise possible afin de maximiser les chances de réponse. Il ne faut pas écrire de formules de politesse qui risqueraient de parasiter sa compréhension. Même s'il ne connaît pas la réponse à votre question, cette dernière sera remontée aux agents de la DSAC qui pourront mettre à jour la base de données en conséquence.



Exemple de discussion avec le Chatbot



8. Les dernières nouveautés

Les dernières nouveautés



Vous retrouverez dans cette rubrique les dernières nouveautés mises en avant par les agents de la DSAC. *Cliquer*



9. Outils et liens utiles



9.1. Sigebel

Cliquer sur cette icône renvoie vers la page décrite au paragraphe 3.6.1.

9.2. Océane – Candidats

Cliquer sur cette icône renvoie vers la page décrite au paragraphe 3.6.2.

9.3. Océane – Organismes de formation

Cliquer sur cette icône renvoie vers la page décrite au paragraphe 3.6.3.

9.4. Meteor

Cliquer sur cette icône renvoie vers la page décrite au paragraphe 3.6.4.

9.5. Objectif sécurité

Cliquer sur ce lien renvoie vers l'article du même nom sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

9.6. Sécurité aérienne

Cliquer sur ce lien renvoie vers l'article du même nom sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



9.7. BEA

Cliquer sur ce lien renvoie vers le site du BEA (Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile) qui est l'organisme français indépendant chargé de mener des enquêtes sur les accidents et incidents aériens survenus en France ou impliquant des aéronefs français à l'étranger.

9.8. Portail télépilotes

Cliquer sur ce lien renvoie vers le site alpha tango, qui est l'équivalent du portail PN pour les télépilotes (exploitant en catégorie ouverte ou spécifique, télépilote ou propriétaire d'un aéronef télépiloté).



10. Pied de page

Accessibilité : PARTIELLEMENT CONFORME

Protection des do Pied de page

10.4

personnelles

10.5

10.6

10.7

10.8

10.1. Accessibilité : PARTIELLEMENT CONFORME

10.2

Accueil > Accessibilité : PARTIELLEMENT CONFORME

Accessibilité

Pour en savoir plus sur le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA V4) : le site numerique.gouv.fr. 🕫

10.3

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait de l'accessibilité une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics qui en dépendent. Il stipule que les informations diffusées par ces services doivent être accessibles à tous. Le référentiel général de l'amélioration de l'accessibilité (RGAA) rendra progressivement accessible l'ensemble des informations fournies par ces services.

Besoin d'aide ?

Déclaration d'accessibilité

La DGAC s'engage à rendre le site accessible conformément à l'article 47 de la loi du 2005-102 du 11 février 2005.

Ce site est en cours de mise en conformité RGAA v4, il est actuellement PARTIELLEMENT CONFORME

Les documents obligatoires demandés par le RGAA sont :

- Schéma pluriannuel de la DGAC 년
- Plan d'action annuel de la DGAC ₽
- Déclaration d'accessibilité du site 🗹

Droit à la compensation

Vous pouvez obtenir une version accessible des documents ou des informations qui y seraient contenues en envoyant un courriel via la page "contact du site" en indiquant le document concerné et/ou les informations que vous souhaitez obtenir. Les informations demandées vous seront transmises dans les plus brefs délais.

Amélioration et contact

Vous pouvez nous aider à améliorer l'accessibilité du site en nous signalant les problèmes éventuels que vous rencontrez. Pour ce faire, envoyez-nous un courriel via la page "contact du site".

Défenseur des droits

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse rapide de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou demande de saisine au défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- une adresse postale : Le Défenseur des droits 7 rue Saint-Florentin 75409 Paris Cedex 08 (envoi gratuit)
- un formulaire de contact 🖾

Accessibilité

Cliquer sur ce lien permet d'en savoir plus sur l'accessibilité du portail PN :

- Accessibilité ;
- Déclaration d'accessibilité ;
- Droit à la compensation ;
- Amélioration et contact ;
- Défenseur des droits.



10.2. Mentions légales

Accueil > Mentions légales

Mentions légales

Informations éditeur

Le portail du personnel navigant (https://portailpn.aviation-civile.gouv.fr/) est édité et géré par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) du ministère chargé des transports.

Coordonnées

Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) DSAC/PN 50 rue Henry Farman 75720 PARIS Cedex 15 Téléphone : 01 58 09 43 21

Directeur de la publication

Patrick Cipriani (Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile)

Hébergement du site

DGAC - Service des Systèmes d'Information et de la Modernisation 1 rue Georges Pelletier d'Oisy 91200 ATHIS-MONS Téléphone : 01 68 84 60 45

Propriété intellectuelle

Toute réutilisation des créations graphiques du site est conditionnée à l'accord de la DGAC.

Liens hypertextes

Tout site public ou privé peut mettre en place un lien vers le portail PN sans accord préalable. Ces sites n'engagent pas la responsabilité de la DGAC quant à leur contenu. La mention explicite du portail du personnel navigant (ou portail PN) dans l'intitulé du lien est cependant souhaitée. Il est recommandé que l'ouverture du portail du personnel navigant se fasse dans une fenêtre indépendante du navigateur. A l'inverse, le portail du personnel navigant propose différents liens vers d'autres sites, essentiellement des sites officiels (gouvernement, institutions, organismes publics, collectivités, etc.). Nous indiquons systématiquement vers quel site nous vous proposons d'aller. Cependant, ces pages web dont les adresses sont régulièrement vérifiées ne font pas partie du portail : elles n'engagent pas la responsabilité de la DGAC.

Disponibilité du site

La DGAC s'efforce de permettre l'accès au site 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de la DGAC, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site et des services.

La DGAC ne peut garantir une disponibilité du site et/ou des services, une fiabilité des transmissions et des performances en termes de temps de réponse ou de qualité.

Droit applicable

Quel que soit le lieu d'utilisation, le portail du personnel navigant est régi par le droit français. En cas de contestation éventuelle, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux français sont seuls compétents pour connaître de ce litige.

Acceptation des conditions d'utilisation

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation, au moment de sa connexion vers le portail du personnel navigant et déclare expressément les accepter sans réserve.

Modifications des conditions générales d'utilisation

La DGAC se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes conditions d'utilisation afin de les adapter aux évolutions du site et/ou de son exploitation.

Gestion des cookies

Un cookie est un petit fichier texte déposé sur votre terminal (ordinateur, tablette ou mobile) lors de la visite d'un site ou lors de la consultation d'une publicité. Il contient plusieurs données : le nom du serveur qui l'a déposé, un identifiant sous forme de numéro unique, éventuellement une date d'expiration.

Les seuls cookies déposés en naviguant sur le portail du personnel navigant sont des cookies strictement nécessaires au fonctionnement du site. Ils vous permettent d'utiliser ses principales fonctionnalités. Sans ces cookies, vous ne pourrez pas utiliser notre site normalement. Nous vous déconseillons de les supprimer.

Mentions légales





Cliquer sur ce lien permet d'en savoir plus sur les mentions légales du portail PN:

- Informations éditeur ;
- Coordonnées ;
- Directeur de la publication ;
- Hébergement du site ;
- Propriété intellectuelle ;
- Liens hypertextes ;
- Disponibilité du site ;
- Droit applicable ;
- Acceptation des conditions d'utilisation ;
- Modifications des conditions générales d'utilisation ;
- Gestion des cookies.



10.3. Plan du site

Cliquer sur ce lien vous présente le plan du site.

Accueil > Plan du site

- Accueil
- PN en activité
- Personnel Navigant
- Instructeur
- Examinateur
- Foreign Pilot
- Devenir PN
 - Pilote non professionnel
 - Pilote professionnel
- Pilote d'ULM
- Parachutiste professionnel
- Personnel de Cabine (PNC)
- Nouveautés
- <u>Carte interactive</u>
- Outils en ligne
- Sigebel 🖸
- Océane Candidats 🗳
- Océane Organismes de formation 🛽 🗹
- Meteor

Plan du site



10.4. Protection des données personnelles

Cliquer sur ce lien vous renvoie vers une page présentant tout ce que la DGAC met en œuvre pour protéger vos données personnelles dans le cadre du RGPD.

Accueil > Protection des données personnelles

La DGAC met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant le portail du personnel navigant.

Le responsable de traitement est la DGAC, représentée par la direction technique Personnels navigant de la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC/PN).

Sont recueillies les données suivantes :

- Adresse mél
- Nom, prénom, date et lieu de naissance
- Numéro de licence pilote (facultatif)
- Domaines d'activité (facultatif)

Ces données sont collectées pour proposer un accès facilité aux démarches nécessaires pour obtenir, proroger ou renouveler un titre aéronautique et les qualifications, autorisations ou privilèges associés. Elles permettent également de présenter à l'usager un état synthétique de ses démarches en ligne.

Besoin d'aide

Ce traitement est fondé sur le consentement de l'utilisateur du portail et sur l'exécution des missions d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

• Prestataire en charge de la maintenance corrective et évolutive du portail du personnel navigant.

Les données sont conservées pendant la durée d'activité du compte ou 5 ans après inactivité.

Vous bénéficiez :

- Du droit à l'information dans les conditions prévues aux articles 12 à 14 du RGPD ;
- Du droit d'accès dans les conditions prévues à l'article 15 du RGPD ;
- Du doit de rectification dans les conditions prévues à l'article 16 du RGPD ;
- Du droit d'effacement (« droit à l'oubli ») dans les conditions prévues à l'article 17 du RGPD ;
- Du droit à la limitation du traitement dans les conditions prévues aux articles 18 et 19 du RGPD ;
- Du droit à la portabilité des données dans les conditions prévues à l'article 20 du RGPD ;
- Du droit d'opposition dans les conditions prévues à l'article 21 du RGPD.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données :

Délégué à la protection des données - MTES/MCT Direction des affaires juridiques (SG/DAJ) Grande Arche Paroi Sud – 92055 LA DÉFENSE CEDEX France

Protection des données personnelles



10.5. Glossaire

Cliquer sur ce lien vous renvoie vers une page présentant définitions et acronymes concernant le personnel navigant.

Définitions

- Contrôle de compétences : Épreuve pratique d'aptitude, effectuée en vue de proroger ou de renouveler des qualifications ou des privilèges et comportant tout examen oral susceptible d'être exigé
- Evaluation des compétences (AoC) : Démonstration des aptitudes, des connaissances et des attitudes pour la délivrance initiale, la prorogation ou le renouvellement d'une qualification d'instructeur ou d'un certificate d'examinateur.
- Examen pratique : Épreuve pratique d'aptitude, effectuée en vue de délivrer une licence ou une qualification et comportant tout examen oral susceptible d'être exigé.
- Prorogation : acte administratif effectué pendant la période de validité d'une qualification ou d'une autorisation, permettant de prolonger la validité pour une nouvelle période donnée.
- Renouvellement : acte administratif effectué après qu'une qualification ou une autorisation est arrivée en fin de validité et ayant pour effet de renouveler les privilèges de cette qualification ou autorisation pour une nouvelle période donnée.

Acronymes

- AeMC Aeromedical Centre (centre aéromédical)
- AESA Agence de l'Union européenne pour la sécurité
- AltMoC Alternative Means of Compliance (Moyen alternatif de conformité)
- AMC Acceptable Means of Compliance (Moyen acceptable de conformité)
- AME Aeromedical Examiner (examinateur aéromédical)
- AoC Assessment of Competence (Evaluation des compétences)
- AOC Air Operator Certificate (Certificat de Transporteur Aérien CTA)

Besoin d'aide ?

Une partie du glossaire



10.6. FAQ

Vous pourrez retrouver dans cette page les questions des internautes et nos réponses associées. La FAQ (Foire Aux Questions) est régulièrement mise à jour à l'aide des questions remontées par le Chatbot et par le formulaire de contact. Utilisez-les « + » pour afficher les réponses aux questions et les « - » pour les masquer.

Accueil > F	ioire aux questions		
Que	stions fréquentes		
Que	elle est la différence entre ecologie.gouv.fr et le Portail PN?	_	
•	Le site du ministère de la transition écologique est un site destiné au grand public Le portail du personnel navigant est un portail de service réservé aux personnels navigants en exercice ou en formation.		
Pou	rquoi dois-je me reconnecter pour effectuer mes démarches en ligne ?	Besoin d'aide ?	
Con	nment comprendre le fonctionnement de la plateforme des démarches en ligne ?	+	
Con	nment modifier mes informations personelles ?	+	
Con	nment être alerté des nouveautés sur le portail PN	+	
Con	nment puis-je contacter la DSAC	+	
Où	puis-je trouver les informations sur les télépilotes	+	

FAQ avec réponse affichée à la question « Quelle est la différence entre ecologie.gouv.fr et le Portail PN ? »



10.7. Je donne mon avis

Vous pourrez retrouver dans cette page un formulaire vous permettant de raconter votre expérience sur le portail PN, elle sera publiée sur le portail et l'administration y répondra dans l'objectif de l'amélioration continue.

Vous devrez dans un premier temps la raconter en renseignant:

- le titre de votre expérience ;
- le détail de votre expérience (entre 10 et 200 caractères) ;
- la démarche concernée ;
- votre ressenti à la fin de cette expérience.

En évitant de donner vos infos personnelles et sans utiliser de vocabulaire injurieux.

Vous devrez dans un second temps accepter les CGU (Conditions Générales d'Utilisation) et appuyer sur

Je valide mon expérience

«

» pour envoyer votre expérience à l'administration.

tape 1 sur 2	
Racontez votre expérience	
tape suivante : Validez votre expérience	
ous les champs avec * doivent être renseignés	
1erci de ne mentionner dans votre expérience aucune information personnelle : no	Besoin d'aide ? om. numéro de dossier, numéro de téléphone, identité de
agent public avec lequel vous avez été en contact, etc.	,
Titre de votre expérience *	
Test	
Votre expérience en détail *	Dites-nous
Test	Votre situation vos démarches etc.
	Les moyens de contact utilisés :
	téléphone, accueil, etc.
	Evitez s'il vous plaît
	Vos infos personnelles : nom, numéro de
	dossier, etc. • Le vocabulaire injurieux
Démarche concernée *	
Autre	~
Au final, quel a été votre ressenti à la fin de cette expérience ? *	
Positif O Neutre O Négatif	$\mathbf{\mathfrak{I}}$









10.8. Contact

Vous pourrez retrouver dans cette page un formulaire de contact, vous permettant de remonter une question en précisant son thème, son sous-thème et la région concernée. En fonction de vos questions, les DSAC/IR concernées vous feront un retour.

lous les champs avec * doivent être rense	ignés	
Thème *		
Sélectionnez une option	~	
Sous-thème *		
Sélectionnez une option	~	
Région *		Besoin d'aide ?
Sélectionnez une option	~	
Votre question * (entre 10 et 2000 caractères maximum)		

